



POUR DES NÉGOCIATIONS « LOYALES » ET UNE VÉRITABLE REVALORISATION DES SALAIRES, LA FEETS-FO INTERPELLE LE PATRONAT DES ENTREPRISES DU NETTOYAGE ET DE LA PROPRETÉ

L'accord salaire d'une revalorisation de 2,5 % au 1^{er} janvier et 0,7 % au 1^{er} juillet mis à la signature par la chambre patronale malgré le refus « exprimé » par l'ensemble des organisations syndicales montre clairement le passage en force pour le seul intérêt du patronat.

Le 11 septembre, la FEETS-FO publiait un communiqué dénonçant la proposition de revalorisation salaire de 2,4 % et attendait une réponse décente du patronat.

Le 18 octobre se réunissait pour la sixième fois la commission paritaire de la Convention collective nationale des entreprises de propreté pour négocier les salaires 2024.

La proposition de la chambre patronale au terme d'une négociation qui dure depuis juin 2023 est une revalorisation de 2,5 % au 1^{er} janvier 2024 et 0,7 % au 1^{er} juillet.

L'ensemble des syndicats représentatifs (CGT, CFDT, FO et CFTC) au niveau de la branche demandait une revalorisation de 5 % et les délégations présentes ont exprimé clairement leurs refus de signer l'accord proposé par la Chambre patronale. Elles ont proposé un accord avec revalorisation de 5 %.

Les deux accords étaient mis à la signature mais que fût notre stupéfaction de voir que la CFDT et la CFTC ont apposé leurs signatures sur l'accord de la chambre patronale.

Le respect des travailleurs et de leur organisation impose la loyauté et le respect de ses engagements !

Que s'est-il passé entre l'affirmation des délégations CFDT et CFTC de signer un accord à +5 % au 1^{er} janvier 2024 et la signature des fédérations en dessous après la négociation ?

Par quels moyens et à quelle fin, le patronat a-t-il obtenu ces signatures ? Chacune et chacun jugera !!!

Dans ces conditions, la FEETS-FO ne reprendra les négociations qu'après la prise en compte de ses demandes concernant les seuils sociaux et l'ouverture des négociations pour respecter l'agenda social établi pour l'année 2023.

La FEETS-FO joint à cette lettre ouverte ses revendications arrêtés lors de son congrès du mois d'octobre.

**POUR OBTENIR SATISFACTION SUR LES SALAIRES ET LES REVENDICATIONS,
LA FEETS-FO APPELLE SES SYNDICATS, LEURS DÉLÉGUÉS ET LES TRAVAILLEUSES
ET TRAVAILLEURS DE LA RÉGION PARISIENNE À VENIR MANIFESTER LE 6 DÉCEMBRE
DEVANT LA CHAMBRE PATRONALE À VILLEJUIF.**

FEETS FO - SECTEUR NETTOYAGE PROPRETÉ

Fédération de l'**E**quipement, de l'**E**nvironnement, des **T**ransports et des **S**ervices **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris